

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

**Band:** 56 (1958)

**Heft:** 2

**Artikel:** Les grands travaux d'amélioration foncière et de colonisation en Italie

**Autor:** Solari, R.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-214360>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Les grands travaux d'amélioration foncière et de colonisation en Italie**

*Dir. R. Solari,  
Service cantonal des améliorations foncières, Bellinzona*

Au mois de mars 1955, nous avons eu l'occasion de visiter, avec une quinzaine de collègues suisses, les grands travaux d'amélioration et de colonisation entrepris par l'Italie dans la Maremme, la grande région qui s'étend de Livourne à Rome. Sur les bords de la mer Tyrrhénienne, et qui mesure un million d'hectares, soit un quart de la surface de la Suisse.

Notre collègue E. Strelbel a publié, dans les numéros de septembre et octobre 1955 de cette revue, un compte rendu très intéressant de ce voyage, qui avait fait grande impression à tous les participants et leur laissa un inoubliable souvenir tant par la beauté de la région visitée que par la grandeur de l'entreprise mise en chantier et l'importance des moyens matériels et financiers engagés. A trois ans de distance, nous croyons intéresser à nouveau les lecteurs de notre revue professionnelle en leur faisant connaître le développement de la réforme agraire entreprise par nos sympathiques voisins du sud.

Lorsque, en 1950, le gouvernement italien lança le programme de réforme, bien des sceptiques dans le pays même et en dehors hochèrent la tête; combien de fois n'avait-on pas déjà soulevé le problème, voté des lois, commencé des travaux, sans arriver au-delà de résultats médiocres, tout à fait disproportionnés aux programmes élaborés et aux grandes nécessités du Pays?

Au temps du fascisme, Mussolini avait entrepris et conduit à bonne fin l'amélioration des marais Pontins; ce succès avait servi au «régime» de propagande politique, qui en attribuait tous les mérites au gouvernement et à sa façon de forger les destinées du peuple italien.

Il faut du reste reconnaître franchement que l'asséchement des marais Pontins avec la construction de 4000 fermes de colonisation et la création des centres urbains de Littoria, Pontinia et Sabaudia avait été une œuvre gigantesque, et beaucoup pensaient effectivement que cette réalisation avait été possible en Italie uniquement par la présence d'un gouvernement autoritaire qui détenait tous les pouvoirs et disposait de tous les moyens.

Voilà pourquoi, lorsque le gouvernement démocratique de la nouvelle République italienne présenta et vota un programme d'amélioration s'étendant à huit régions du pays sur une surface de plus de 8 millions d'hectares, soit deux fois la Suisse, beaucoup de personnes, connaissant les difficultés liées à ce genre de travaux – préjugés, moyens énormes dont il faut disposer, œuvre indispensable d'éducation professionnelle des masses de paysans auxquels seraient, plus tard, attribuées les terres assainies – pensèrent que le beau programme était sûrement pré-

destiné à rester, encore une fois, en bonne partie lettre morte. Or, cette fois les sceptiques ont eu tort!

Par un travail gigantesque, qui a en plus le mérite d'avoir été accompli presque en silence, sans le concert bruyant des chants de gloire d'une presse asservie à la dictature, l'Italie est en train de mener à chef une des tâches nationales les plus belles et les plus nobles qu'elle n'ait jamais réalisées. Mais, à ce point, nous croyons nécessaire de donner quelques détails et quelques chiffres.

Ceux des lecteurs qui connaissent l'Italie savent qu'elle a une population très dense (48 millions d'habitants aujourd'hui sur 301 023 kilomètres carrés) et de grandes régions où les paysans, en très grand nombre, vivent dans des conditions primitives et dans une extrême pauvreté. C'est le cas surtout pour la Maremme, la partie méridionale du pays – Pouilles, Basilicata, Campanie, Calabre – et les îles – Sicile et Sardaigne. Plusieurs facteurs sont responsables de cette situation:

*La terre*, avant tout, exploitée en grande partie extensivement, faute de travaux de déboisement, de défrichement, d'amélioration et d'irrigation. Sa transformation était auparavant difficilement réalisable sans l'emploi des machines que la technique moderne a inventées. Dans ces conditions, la charge d'unité de travail par hectare oscillait à peine entre 0,1 et 0,2, alors que dans les terres exploitées intensivement elle est de 0,4 à 0,8, soit 2 à 4 fois plus grande.

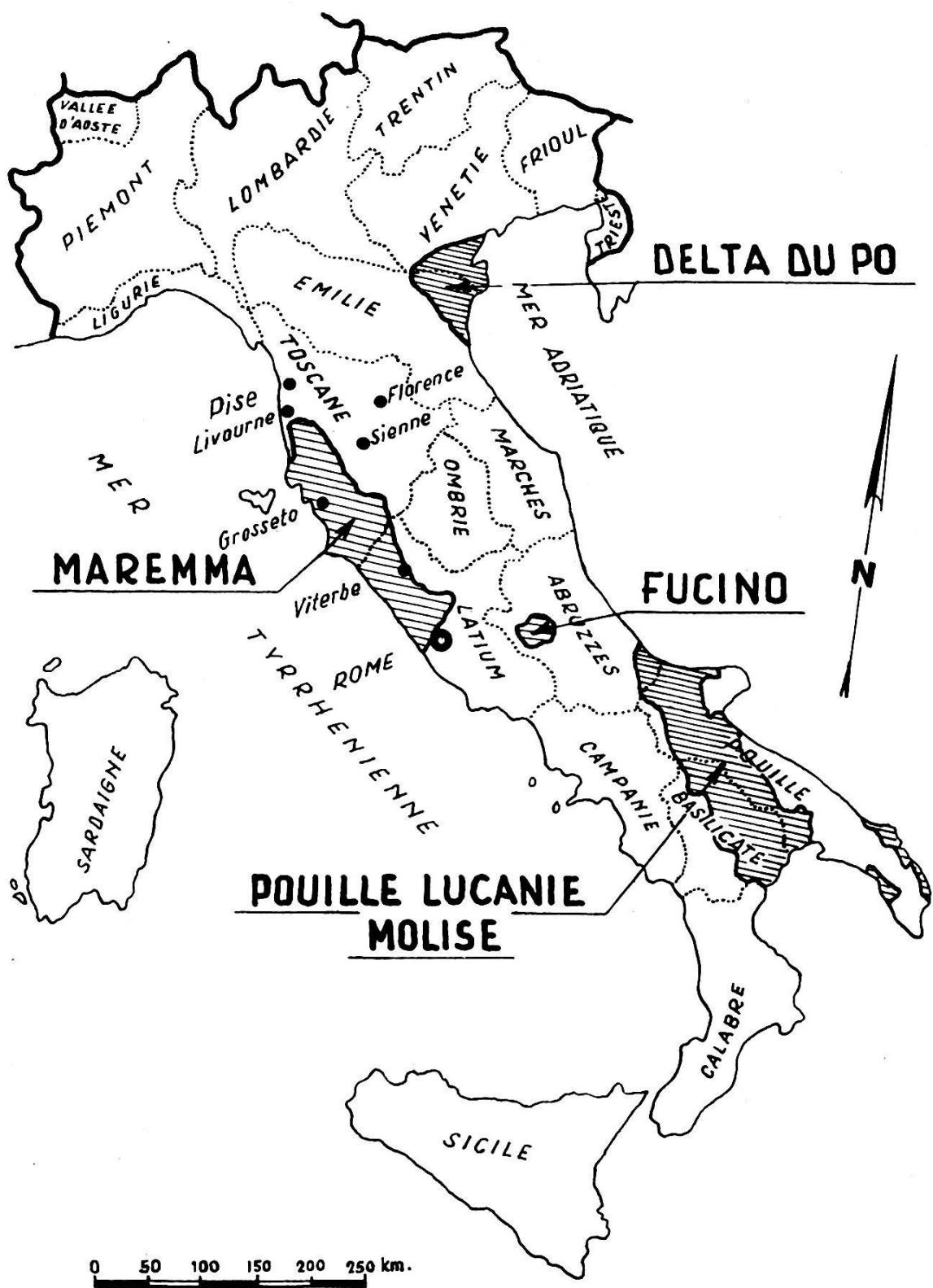
*L'organisation foncière*, ensuite. La plus grande partie de la terre était dans les mains des familles riches qui avaient des domaines de centaines d'hectares et qui l'exploitaient avec des métayers ou travailleurs salariés.

Ce système de «latifundia», héritage du moyen âge, n'était certes pas fait pour faciliter la réforme foncière.

*La pression démographique*, pour finir. Le peuple italien est très prolifique et, malgré la misère, dans les régions citées, les villages sont surpeuplés. Les cultivateurs indépendants et les salariés ne sont occupés que pendant 80 à 140 jours par an. L'agriculture étant l'unique ressource, on peut imaginer les conditions d'existence de la plupart des familles obligées à vivre avec un salaire annuel de 50 000 à 100 000 lire, soit de 350 à 700 francs suisses.

En 1950 et 1951 le Parlement italien a voté les lois qui ont permis d'entreprendre l'œuvre grandiose de réforme agraire et qui prévoient:

- 1<sup>o</sup> l'expropriation des «latifondi»;
- 2<sup>o</sup> les grands travaux d'amélioration;
- 3<sup>o</sup> la colonisation des terres améliorées;
- 4<sup>o</sup> l'organisation coopérative sociale et industrielle.



Les 4 zones principales d'améliorations foncières en Italie

La réforme agraire a été prévue dans les régions suivantes:

Delta du Pô	surface	335 000 hectares
Maremme (Toscane-Lazio)	surface	995 000 hectares
Fucino (Abruzzes)	surface	45 000 hectares
Pouille, Lucania, Molise	surface	1 500 000 hectares
Campanie	surface	127 000 hectares
Calabre	surface	573 000 hectares
Sicile	surface	2 571 000 hectares
Sardaigne	surface	2 409 000 hectares
	Surface totale:	8 555 000 hectares

Voici, un peu plus en détail, les buts que la réforme agraire veut atteindre avec les projets susmentionnés.

#### *L'expropriation des grandes propriétés*

Le programme prévoit l'expropriation de 900 000 hectares appartenant aux «latifondi». C'est la surface d'un quart de la Suisse.

Il ne s'agit pas d'une expropriation totale. Les propriétaires qui sont d'accord de faire les travaux d'amélioration et de se soumettre à l'organisation de la production projetées pour l'ensemble du territoire peuvent garder une partie de leur propriété; en particulier ceux qui possèdent déjà des domaines exploités intensivement et qui, de cette façon, sont appelés à fonctionner comme domaines-pilotes pour les recherches et la production. Il est prévu de partager ces 900 000 ha: deux tiers en petits domaines et un tiers en parcelles destinées à arrondir la surface de domaines existants, trop petits pour être économiquement «viables», ou à être cultivées par des ouvriers agricoles, c'est-à-dire par des paysans qui travaillent partiellement dans d'autres domaines. La surface moyenne des domaines est d'environ 6 hectares. Elle varie toutefois entre 3 hectares dans les bons terrains irrigués et 40 hectares dans les régions montagneuses à moindre rendement, comme par exemple en Sardaigne.

(A suivre)

## **Diskussionen zum heutigen Stand der Aerotriangulation**

(Internationale Photogrammeterkonferenz 1957 in Ottawa)

*Von H. Kaspar, Heerbrugg*

Angeregt durch die Empfehlungen des VIII. Kongresses der Internationalen Gesellschaft für Photogrammetrie in Stockholm, auch in der Zeit zwischen zwei Kongressen internationale Zusammenkünfte zum Meinungsaustausch über aktuelle Fragen zu veranstalten, organisierte der *National Research Council of Canada* im August 1957 in Ottawa eine Tagung zum Thema «Aerotriangulation».